

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09693404 du 31/10/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° R1238859 DU 2/10/24 ENLEVE AG. FIGEAC Signé par JEAN LUC V/REF: CHANTIER 47798 BOURASIN								
204821.04	CLOSOIR ALU METALROLL 370MM/ 5M AN. dont Eco-Contribution	15	ML		15,70	235,50 (0,30)		
BON N° R1238887 DU 2/10/24 LIVRE AG. FIGEAC V/REF: CHANTIER 53458 CRUZOL								
176801.07	TUILE MARSEILLE ROUGE VIEILLI MO dont Eco-Contribution	1.680	U		1,35	2.268,00 (16,80)		
437433.01	PALETTE TUILES M1 MONIER	7	U		24,50	171,50		
226665.17	ARETIER EMB.40 AR148 RGE VIEILLI MO dont Eco-Contribution	75	U		12,82	961,50 (0,75)		
226666.18	ARETIER AB.EMB.40 AR195 ROUGE V. MO dont Eco-Contribution	4	U		43,62	174,48 (0,04)		
229096.09	RIVE DTE STD AR064 ROUGE VIEILLI MO dont Eco-Contribution	5	U		11,75	58,75 (0,05)		
229097.09	RIVE GHE STD AR063 ROUGE VIEILLI MO dont Eco-Contribution	4	U		11,75	47,00 (0,04)		
221881.04	DEMI-TUILE MARS.ROUGE VIEILLI MO dont Eco-Contribution	4	U		4,40	17,60 (0,04)		
548583.02	SAPIN FRANCE CL2J 63/ 75- 6,00 dont Eco-Contribution	120	ML		2,98	357,60 (1,20)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Siège social: CHAUSSON MATERIAUX 60 rue de Fenouillet BP 35140 Centre commercial Hexagone 31142 SAINT-ALBAN CEDEX

SAS au capital de 262787227 Euros RCS TOULOUSE 528648892 N°TVA FR83528648892 NAF 4673 A

Tél 05 61 37 37 37 Fax 05 61 70 00 08 www.chausson.fr N°ICS FR52ZZZ501825

658 ON

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09693404 du 31/10/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
197266.04	LITEAU SAPIN CL2J 27/ 38- 5,00	420	ML		0,45	189,00		PQT12
	dont Eco-Contribution					(8,40)		
814226.02	LITEAU SAPIN CL2J 18/ 48- 5,00	250	ML		0,45	112,50		
	dont Eco-Contribution					(5,00)		
359112.01	GOUTTIERE 1/2R.ZN 0.65/250-4M SP VM	14	U		33,29	466,06		
	dont Eco-Contribution					(0,14)		
359025.01	TUYAU DESC.TR.ZN 0.65MM D 80-2ML VM	9	U		25,50	229,50		
	dont Eco-Contribution					(0,09)		
359110.01	FEUILLE ZINC 0,65MM-1,00/2,00M VM	3	U		64,51	193,53		
	dont Eco-Contribution					(0,06)		
291344.01	CLOSOIR ALU 370MM/10ML ROUGE ELOS	30	ML		6,17	185,10		
	dont Eco-Contribution					(3,30)		
359159.01	COUDE CINTRE SOUDE ZINC 90° D 80 VM	10	U		6,02	60,20		
	dont Eco-Contribution					(0,10)		
387377.01	COLLIER CYL.EMB.D 80+FIXATION.7/150	25	U		1,62	40,50		
719067.01	CROCHET NEGRAFIX 25 B14 BAC ACIER	25	U		3,58	89,50		
42.01	TRANSPORT ET DECHARGEMENT FORFAIT	1	U		79,00	79,00		
43.01	PARTICIPATION SURCHARGE CARBURANT	1	U		11,00	11,00		
BON N° R1239146 DU 22/10/24 ENLEVE AG. FIGEAC								
Signé par OLIVIER								
131376.05	RENCONTRE 3 VOIES AM202 RGE VIEI.MO	2	U		62,68	125,36		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
719067.01	CROCHET NEGRAFIX 25 B14 BAC ACIER	20	U		3,58	71,60		
359049.01	CUVETTE BRANCHEMENT ZINC D 80 VM	1	U		30,61	30,61		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
BON N° R1239163 DU 24/10/24 ENLEVE AG. FIGEAC								
Signé par OLIVIER								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 55147

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



N°TVA:

FACTURE n° 09693404 du 31/10/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
425936.01	CROCHET TUILE CANAL GALVA 08/3 -5KG	2	U		25,98	51,96		
BON N° R1239269	DU 31/10/24 ENLEVE AG. FIGEAC							
	Signé par OLIVIER							
711594.01	PACK CLOU IM90I CR. 2,8/51 (3750)	3	U		99,00	297,00		
711596.01	PACK CLOU IM90I CR. 2,8/75 (2500)	4	U		88,00	352,00		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(36,34)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
6.881,35	20,00% 1.376,27	8.257,62	30/11/24	Chèque	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 55147

N°TVA:

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



AVOIR

n° 09693405 du 31/10/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° R1239258 DU 30/10/24 SUR BON R1238887 AG. FIGEAC V/REF: N° BON DE RETOUR 029412 CHT 53458 CRUZOL								
437433.01	PALETTE TUILES M1	MONIER	-7	U	19,50	-136,50		
<i>Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.</i> CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-136,50	20,00% -27,30	-163,80	30/11/24	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 55147

N°TVA:

SNC RUSCASSIE JEAN LUC ET OLI
LE BOURG
46210 GORSES



AVOIR n° 09693406 du 31/10/24

Pour nous contacter, appelez le 06 29 87 88 94

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° R1239254 DU 30/10/24 SUR BON R1237683 AG. FIGEAC V/REF: N° BON DE RETOUR 029412								
430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-1	U	18,00	-18,00		
AVOIR N° R1239255 DU 30/10/24 SUR BON R1238036 AG. FIGEAC V/REF: N° BON DE RETOUR 029412								
CHT 88693 PUECH								
430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-10	U	18,00	-180,00		
430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-1	U	18,00	-18,00		
AVOIR N° R1239256 DU 30/10/24 SUR BON R1238563 AG. FIGEAC V/REF: N° BON DE RETOUR								
CHT 20240 LE GOURVENECH								
430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-11	U	18,00	-198,00		
AVOIR N° R1239257 DU 30/10/24 SUR BON R1236702 AG. FIGEAC V/REF: N° BON DE RETOUR 029412								
CHT 14729 DEPOT								
430870.01	PALETTE TUILES	TERREAL	-1	U	18,00	-18,00		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	
-432,00	20,00% -86,40	-518,40	30/11/24	** AVOIR **	

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 5

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.